chefs de la rébellion de Riel. Son second, Frank Butler, est un conférencier de grande renommée, fils du défunt colonel Butler, conseil des Etats-Unis en Egypte sous la présidence du général Grant, et de Rose Eyting, l'actrice bien connue.

Le Secrétaire Hoke Smith en Georgie.

Presse Associée.

Washington, 30 novembre.—Le secrétaire Hoke Smith partira dimanche après midi pour la Georgie.

Il prononcera un discours devant la législature de l'Etat mardi, dans lequel il traitera de la question financière.

Le ministre ne reviendra à Washington que dans les derniers jours de la semaine.

Les Effets du Tarif Wilson.

Presse Associée.

Washington, 30 novembre—M. Vifquain, conseil général des Etats Unis à Panama rapporte au gouvernement de Washington que pendant les années 1893 et 1894, avant l'adoption du tarif Wilson, le transport à travers l'isthme des marchandises envoyées de San Francisco en Europe était pratiquement nul, mais que depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi le trafic a considérablement augmenté. Pour les quatre mois de juillet, août, septembre et octobre 2,374 tonnes de marchandises ont traversé l'isthme. Le chemin de fer de Panama, depuis sa construction, n'a jamais transporté une telle quantité de marchandises expédiées de San Francisco en Europe.

La retraite de l'Amiral Carpenter.

Presse Associée.

San Francisco, 30 novembre—Le contre-amiral C. C. Carpenter, ex-commandant de l'escadre américaine de l'Extrême-Orient, est arrivé à San Francisco par le steamer Gaelic. Il se rend en toute hâte au chevet de sa femme gravement malade à Portsmouth,, New-Hampshire, et il a pris le premier train.

L'amiral Carpenter devait prendre sa retraite au mois de février prochain, quand il aurait atteint la limite d'âge de 64 ans.

Le ministre de la marine, M. Herbert, n'avait pas l'intention de le relever de ses fonctions jusqu'à cette époque, mais comme la santé de Mme Carpenter est devenue très précaire en ces temps derniers, l'amiral, en apprenant la maladie grave de sa femme, a demandé à revenir.

M. Herbert a fait droit à sa requête et a donné le commandement de l'escadre au commodore McLain. Ce dernier est arrivé à San Francisco ces jours derniers, en compagnie des lieutenants Reamy et Logan, et s'est embarqué aujourd'hui pour la Chine sur le City of Rio de Janeiro.

L'affaire Holmes.

Une nouvelle audition de cause refusée au condamné.

Presse Associée.

Philadelphie, 30 novembre—Le juge Arnold a refusé aujourd'hui une nouvelle audition de cause à H. H. Holmes reconnu coupable le 2 septembre du meurtre de B. J. Pretzel et condamné à mort.

DERNIERE HEURE.

Les funérailles d'Alexandre Dumas fils.

Presse Associée.

Paris, 30 novembre.—Les funérailles d'Alexandre Dumas fils ont eu lieu aujourd'hui. Elles ont été très simples, suivant le désir exprimé par le défunt

Les restes de l'auteur dramatique avaient été transportés hier de sa maison de campagne de Marly-le-Roi à sa résidence à Paris.

Ils ont été conduits aujourd'hui au cimetière de Montmartre et accompagnés d'un grand nombre d'écrivains, d'artistes et de gens de théâtre.

Un train détruit par la dynamite.

Presse Associée.

Madrid, 30 novembre—Une dépêche reçue de la Havane annonce que les insurgés ont détruit un train par la dynamite entre Puerto Principe et Nuevitas. Le mécanicien et deux bouviers ont été tués. Huit passagers sont grièvement blessés.

MUSIQUE NOUVELLE.

Nous recevons de M. Werlein une valse qui a pour titre "The New Woman," elle est du compositeur bien connu, M. Adolph M. Cousseux dont l'éloge n'est plus à faire.

"My Boat Girl is Nelly," une fort jolie romance, paroles de R. J. Lewdent, musique de L. B. Lake, mérite une mention spéciale, et nous la recommandons aux chanteurs.

FAITS DIVERS.

Nouvelle-Orléans, 1 Déc. 1895.—Indications pour la Louisiane—Temps: beau, vents d'est.

Température du 30 novembre 1895.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	58	12
Midi	68	16
3 P. M.	70	19
6 P. M.	68	16

MISE EN ACCUSATION

—DU—

JUGE MOISE

PAR LE GRAND JURY.

Diffamation et sévérité oppressive.

JAMES C. MOISE.

Grande a été la surprise hier matin, quand le bruit s'est répandu en ville que le Grand Jury avait mis en accusation le juge James C. Moise, de la Section B, de la Cour Criminelle.

Voici les deux accusations formulées contre lui :

James C. Moise, de la paroisse d'Orléans, a, le 21me jour du mois de novembre 1895, dans la paroisse d'Orléans, et dans la juridiction de la cour criminelle de district, illégalement diffamé sans cause probable, un nommé Charles Butler, avocat de district de la paroisse d'Orléans, une personne jouissant d'une bonne réputation. Le dit Moise en agissant ainsi, a eu l'intention de rendre méprisable le dit Butler aux yeux du public et de lui faire tort; voici les paroles prononcées à cette occasion: "S'il est de son intérêt d'écrire *la* lettre en lui offrant la somme de $100, il le fera, lettre demandant au juge d'ouvrir sa cour pour lui permettre d'y présenter une motion dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre Henri Bier."

Un nommé James C. Moise, juge de la cour criminelle de la paroisse d'Orléans, section B, a, le 26me jour du mois de novembre 1895, malicieusement, dans l'intention de jeter du discrédit sur un certain Chas. A. Butler, dûment élu avocat de district pour la paroisse d'Orléans, fait emprisonner ce dernier.

Noces d'argent.

Jeudi dernier, M. et Mme J. Pinckney Smith ont célébré le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage, anniversaire dont ils évoqueront souvent le souvenir, car il a fait naître l'occasion pour leurs nombreux années, tant à l'étranger qu'ici, de leur témoigner leur estime, leur affection.

Nous disons ailleurs combien a été brillante la fête qui s'est donnée ce jour-là dans les somptueux salons de l'heureux couple.

De toutes parts sont venues des félicitations à M. et Mme Smith, les unes formulées de vive voix, les autres transmises par le télégraphe, et toutes appelant sur leur union les bénédictions du ciel.

M. Smith est un homme très aimé; il dirige avec tant de savoir-faire le *Daily States* que, dans toutes les classes de la société, il a conquis les cœurs. Mme Smith, elle aussi, est très aimée dans le monde, et cela parce qu'elle a des qualités de cœur et d'esprit qui ne peuvent échapper à l'appréciation de ceux qui l'approchent. Couple heureux, où la femme est le dimanche de l'homme, si l'on veut bien sous permettre d'ainsi écrire; où non seulement elle a été son bonheur, mais sa joie; le sel de son existence.

Nous donnons la liste des cadeaux, tous en argent, il va sans dire, qu'ont reçus M. et Mme Smith :

Une boîte en argent massif contenant des fourchettes, cuillers, grandes cuillers et des cuillers de fantaisie de toute description, des actionnaires et du bureau du "Daily States," qui sont: Major et Mme H. J. Hearsey, M. J. Walker Ross, M. et Mme M. C. Sintes, M. et Mme L. L. Landeau, M. T. J. Aby, M. Wm. Carter, M. Simeon Toby, M. Miles Urban, M. H. T. Jette, M. Yancer, M. F. H. Burson, M. H. Chaplin, Mlle Chaplin, M. Peter Moran, M. P. J. Riley, M. C. Watson, M. J. B. Ducois, M. Robt. Ewing, M. Beyersdorfer, M. H. Romanskey; un beau beurrier, de M. et Mme Andrew Little, de New York; un plateau en argent pour épingles, de Mlle Huberwald; une cuillère or et argent pour gelée, de Mme L. L. Lincoln; un plateau pour chrysanthèmes, de Mme L. Navra; cuillère pour sauce, de M. et Mme M. H. Hart; un plateau en argent, de M. et Mme W. D. West; un coffret à bijoux, en argent, de M. et Mme T. D. Van Horn; une plume en argent, porte-crayon et couteau, de Mme Talulah White, de Memphis: une cuillère pour moutarde, de Mme St-Julien Moore, de Monroe, La.; un coup-papier en perle et argent, de Mlle Clara G. Baer; une jardinière en argent, de Mme Jas. K. Gutheim; une médaille en argent et book markers, de la Sœur Mary Joseph; une pelotte à épingles, de la Maison du Bon Pasteur; un vase à fleurs, de Mme C. T. Knight; un jeu de café d'après-dîner en argent, de Mme B. W. Crane, de Baltimore; un crochet à gants en argent, de Mme Carry Vincent; un couteau à fromage en argent, de M. Wm. McEwen; une cuillière à fruit en argent, du Dr et de Mme T. L. Kennedy; salières et cuillières en argent repoussée, de Mme C. M. Ayres, une fourchette à sardine en argent et or, de M. Robinson; une cuiller à dragées en argent, du capitaine H. C. James, de Biloxi; une cuiller à fruits en argent et or, de M. J. M. Scott, de Cincinnati; un coupe-papier en argent, de Mlle Mary Sully; une fourchette à laitue en argent, de Rufus Rhodes, de l'Alabama; un crochet en argent pour gants, de Mme Rosa Young; une cuiller en argent pour conserves, de M. et Mme Robt. Reed, de Cincinnati; un service à thé de 5 heures en argent, de M. McComas French, Jr.; un porte-cravate, en argent, de M. McComas French Junior, un jeu de fourchettes et cuillères à fraises; du Juge et Mme R. C. Davey un jeu de brosses en velours; Mme Batte, les demoiselles Batte un miroir à main en argent; M. Theodore Wharton un couteau en argent pour tartre; M. Robt. Wood et famille une boutonnière en or et en argent; M. et Mme Fred Cox, de Mobile, Ala., un magnifique bouquet de mariage; M. U. J. Virgin, fleurs; du Dr et Mme Heller un nougat en forme de cloche; de M. D. Lopez un jeu de cuillères à crème; de Mme E. J. Nicholson un magnifique bol à crème; M. J. P. Smith à sa femme fourchette à cornichons en argent de M. et Mme Zach Spiering; grande cuiller en or et argent de M. et Mme Y. Parker; cuiller à fruits en or et argent de M. et Mme Frank Carroll; fourchette et cuiller à poisson en argent de M. et Mme Armand Capdevielle; vinaigrette en argent et en verre de M. et Mme Scott McGehee; porte-carte et bourse en argent de P. J. Reilly, Jr; panier à bonbon peint à la main de Mme C. L. Childress; couteau et cuiller à poisson de M. M. J. Hart et famille; couteau à fromage de M. et Mme Chas Carter, de New-York; fourchette à poisson de M. et Mme H. Barney, New York; peigne à coiffure en argent de Mlle Mary Owen; peignes ordinaires et cuillère à fruits de Mlle Sallie Owen; cuillère souvenir hermitage de Mme Mme Mary Tilson, du Tennessee; salières et cuillères en argent de Mme A. E. Morphy; jardinière de Mme L. Graham; passoir de thé en argent de Mme J. T. Beckwith, Jr; fourchettes pour huîtres d'un ami; panier de fleurs de Catherine Cole, Dr et Mme Leucht, Mme W. L. Alexander, Mlle Nellie Hart, Mlle Jacquet, Mlle Marie Points, M. Moore Soniat. Les Madeleines de la Maison du Bon Pasteur, fleurs.

Nécrologie.

Hier matin, succombait en sa demeure, à un mal qui l'avait fait languir, un homme jeune encore et appartenant à une de nos plus anciennes familles créoles, M. George J. Sanchez.

Cette mort est d'autant plus attristante, qu'elle ravit à une mère, un fils aimant, à une épouse, un ami fidèle, à des enfants, un père tendre, à toute une famille, un parent dévoué, bon. Cruelle a dû être la séparation du mourant d'avec tous ces êtres chers qui lui avaient prodigué de si affectueux soins, lorsqu'à sonné l'heure suprême.

Vie toute de travail, toute d'abnégation, que celle de M. Sanchez, car jamais, croyons-nous, homme n'a mieux compris, mieux rempli ses devoirs vis-à-vis de la famille, cette famille qui était sa fierté, et au sein de laquelle il a goûté les joies les plus pures, les seules qu'il ait connues peut être.

Loin du monde a vécu cet homme humble et modeste; aussi descend-il dans la tombe laissant un nom qu'aucun souffle méchant n'a jamais effleuré, un nom que prononceront toujours avec un touchant respect ceux qui ont vécu dans sa douce intimité.

Mourir à quarante-quatre ans! n'est-ce pas mourir deux fois?

RAPPORT DU GRAND JURI.

Document extrêmement intéressant.

L'Affaire de l'Avocat de District et le Juge Moïse.

La Loi sur le port d'armes cachées

La réduction des assessements

LE CONTRAT DU DRAINAGE

Hier, le grand jury, qui avait pour président M. Reuben Bush, a été congédié, après avoir fait une excellente besogne et rempli, tout le temps, ses devoirs avec autant de zèle, d'honnêteté, que d'intelligence et de capacité. Aussi, après avoir reçu son rapport final, le juge Ferguson a-t-il hautement et chaleureusement félicité tous ces membres.

Nous allons donner une analyse aussi étendue que possible de ce rapport remarquable sur bien des points. C'est surtout la dernière mesure, celle par laquelle il a terminé sa trop courte carrière, qui a vivement frappé l'opinion publique. Le fait est que, bien rarement un grand jury s'est trouvé dans des circonstances aussi délicates et s'en est tiré avec autant de courage et de sagacité.

Les dernières poursuites ordonnées par lui, méritent d'être relatées avec soin et détail. Rarement, en effet, comme le dit, au commençant, le rapport, le Grand Juri a dû constituer une enquête sur la conduite de celui-là même qui devait être son guide naturel et légal.

"A peine étions-nous entrés en fonctions, dit M Reubin Bush, que nous étions requis par l'avocat de district, de faire une enquête sur la façon dont tout s'était passé dans ses bureaux, jusque là, et dont il avait rempli ses fonctions pendant toute la durée de cette enquête. Il devait s'abstenir et il s'est abstenu, en effet, de toute activité. Tout le poids des affaires retombait alors sur son assistant.

"L'enquête a duré près d'un mois, elle a peut être été un peu trop longue; mais il faut se rappeler que nous ne faisions qu'entrer en fonctions, que tout était nouveau pour nous. Nous pouvions bien avoir recours à l'avocat de district assistant, mais il ne nous a pas paru convenable de le faire le consulter, c'était consulter le titulaire lui-même. Par suite de la position qu'il occupait, M. Finney ne nous a pas paru jouir d'une assez complète indépendance pour conserver toute l'impartialité requise en pareille cas. Dans des circonstances aussi délicates, nous avons cru devoir choisir un comité, chargé d'aller trouver l'avocat-général pour le requérir de nous servir de guide, de conseil, pendant toute notre enquête. L'avocat-général se mit immédiatement à notre disposition. On sait déjà le résultat de ce pénible travail.

La majorité d'entre nous n'a pas trouvé matière à poursuites et l'avocat de district a pu reprendre l'exercice de ses fonctions. Depuis lors, il a été constamment à nos ordres et nos travaux ont pu se poursuivre rapidement.

Quelques réflexions sur les rapports du Grand Juri.

Il faut remarquer qu'il n'y avait pas de charge spéciale contre l'avocat de district; c'était lui-même qui avait demandé l'enquête. Quand une personne réclame une enquête de la même façon, il n'est pas d'habitude de prendre note par écrit de tous les détails de l'affaire et de fournir également à la cour la liste des témoins.

Il arrive souvent que des rapports présentés par le grand juri ne sont pas lus à haute voix, en pleine cour; ils sont simplement communiqués au juge qui en prend lecture et les passe au commis aux minutes qui les enregistre. Les membres de la Presse s'adressent alors directement au commis qui leur communique les pièces.

Nous recommandons que les rapports du grand juri soient dorénavant lus publiquement. C'est le meilleur moyen de satisfaire tout le monde. Si personne n'a fait objection au rapport, c'est qu'il a paru satisfaisant. On peut ainsi éviter bien des inconvénients et bien des plaintes contre le grand juri.

Nous ferons remarquer que les appartements où délibère le grand juri, ne sont pas assez à l'abri des curieux. Le secret de délibérations ne peut y être bien gardé. Le grand juri se compose de seize personnes; on ne peut rien se communiquer qu'à haute voix, et tout ce que l'on dit peut s'entendre dans l'antichambre de la salle des délibérations, où tout le monde peut pénétrer, soit par la salle de la cour, soit par le bureau des commis.

En ce qui concerne la loi qui interdit le port d'armes cachées, le rapport arrive à une conclusion qui étonnera, au premier abord, et qui semble pourtant fort juste.

Il cite l'affaire Porter, blessé par un misérable, qui a tiré sur lui ainsi que sur son enfant, probablement, parce qu'il savait que sa victime n'était pas armée, tandis que lui l'était.

Le rapport expose à ce sujet, les vues du juge J. A. P. Campbell:

"Après une expérience de près d'un demi siècle, dans la pratique des lois, je suis arrivé à cette conclusion qu'il faut abolir la loi qui interdit le port d'armes cachées. Il est impossible de la faire exécuter, donc il faut l'abolir. Elle n'est utile qu'aux bandits et aux vauriens qui n'en font aucun cas et elle est nuisible aux honnêtes gens qui s'y conforment fidèlement. Tout l'avantage alors est pour les malfaiteurs. Laissons tout le monde porter librement une arme, comme il lui plaira. Apprenons au contraire, à nos petites filles à s'en servir; il y aura ainsi moins d'attentats à la pudeur, moins de vols avec effraction.

L'homme qui a l'intention de commettre un crime n'est jamais arrêté par la loi qui prohibe le port d'armes cachées, tandis que l'honnête homme qui se prive de ce secours pour ne pas enfreindre la loi, se trouve à la merci du bandit.

Nous sommes de l'avis du juge Campbell."

La question de la réduction des taxes qui a motivé récemment deux poursuites contre des Conseillers est une des parties les plus curieuses du rapport.

Après une courte enquête dit il, nous avons pu comprendre que cette habitude de réduire les taxes, soit pour une raison, soit pour une autre, avait prise des proportions alarmantes.

Généralement les réductions des taxes s'opèrent par le ministère d'un courtier ou d'un avocat. Les honoraires que l'on prélève est généralement la moitié de la somme sauvée pour le contribuable. Exemple: La taxe de 1893 était de 0.27 au dollar. Prenons un assessement réduit de $40,000. La réduction sera de 40,000 fois 0,27, soit $1080. L'honoraire du courtier et de l'avocat sera alors de la moitié de $1080, soit $540.

Nous n'avons pu saisir sur le fait ni des avocats ni des courtiers partageant ces honoraires avec les conseillers municipaux pour engager ces derniers à voter les réductions.

Le grand juri demande que l'on amende la loi sur la vente des liqueurs fortes aux mineurs. Cette loi a été plusieurs fois changée. Il y a certaines clauses qui semblent avoir été insérées dans la loi pour rendre, en quelque sorte, impossible la preuve de la culpabilité des marchands de liqueurs.

Cette loi a d'autant plus besoin d'être amendée, qu'il s'agit ici d'arrêter le vice de l'ivrognerie qui se propage rapidement parmi la jeunesse.

Il est très facile d'exiger des citoyens qu'ils remplissent leurs devoirs de jurés; mais il faudrait que, quand ils sont en fonctions, surtout quand une affaire dure plusieurs jours, on se donnât la peine de les nourrir convenablement. Les repas que l'on sert actuellement aux jurys, grands et petits, sont tels qu'ils sont forcés de mourir de faim ou de rentrer chez eux malades.

Nous n'avons pu nous occuper sérieusement des maisons de jeu; mais d'après ce que nous avons pu apprendre, l'on joue beaucoup dans notre ville et que la police est souvent de connivence avec ceux qui tiennent les maisons de jeu. Le grand juri fait une charge à fond de train contre les cours de recorders, sur lesquelles il s'est livré à de nombreuses et pénibles études. Presque toujours après l'examen d'une affaire, nous sommes arrivés à des conclusions contraires à celles de ces prétendus juges qui sont parfaitement incompétents, parfaitement ignorants et occupent des postes qui ne devraient être confiés qu'à des hommes d'une véritable valeur et connaissant à fond les lois. Nous citerons spécialement la première et la sixième cour de Recorder. Il faudrait faire avec grande enquête sur ces ridicules tribunaux qui ne sont qu'un travestissement de la justice et une honte pour une grande communauté comme la nôtre.

On nous a aussi signalé un abus qui n'est que trop fréquent dans nos écoles publiques. On y change les livres pour les élèves à chaque instant, sans motif suffisant. C'est ruineux pour les parents, mais cela fait les affaires des marchands de livres, qui s'entendent, probablement, avec certains fonctionnaire de l'enseignement.

Il y a là, sans aucun doute, une spéculation sur laquelle on ferait bien de faire une enquête.

Passons à la question du drainage. La dernière administration a concédé, à droite et à gauche, des contrats qui laissent beaucoup à désirer et supportent difficilement l'examen le "sewerage contract" en particulier. Le grand juri a eu à s'en occuper très sérieusement.

Ce contrat date de la fin de l'administration Shakespeare et a été voté, en dépit du veto du maire. Il a même été accordé de la main à la main sans qu'il y ait eu de soumission—un véritable don gratuit qui a été fait à MM. A. A. Woods et autres, entrepreneurs de travaux publics de longue date et jouissant de la faveur de nos édiles.

La compagnie s'est organisée en vertu d'un contrat fait avec M. J. Hart et Collins, pour la construction d'un système de drainage, devant coûter de $1,500,000 à $1,600,000, lequel contrat a été repassé par eux à d'autres, pour la somme de $990,000. La Sewerage Co., compte exploiter 30,000 maisons, lui payant chacune, $10 par an; ce qui lui fera un revenu annuel de $300,00. La mise en opération de ce système coûtera par an $40,000, laissant un' sur plus de $260,000 de recettes sur les dépenses.

Ces spéculateurs ont l'intention d'émettre des bons hypothécaires sur leur propriété jusqu'à concurrence de $4,000,000. Plus de 2 millions ont déjà été autorisés par les directeurs et sont même déjà émis en partie. A quoi est destiné tout ce montant, il n'est que trop facile de se l'imaginer.

Le paragraphe 9 du contrat signé par la ville dit:

La ville aura le privilège, après vingt ans, à partir de l'exécution du contrat, d'acheter tous les travaux de la compagnie et tout le matériel, au comptant, pour le prix qu'auront coûté les travaux, en y ajoutant 25 pour cent; et si la ville venait à violer le paragraphe 6 de la section, elle serait forcée, en vertu de cette violation, d'acheter le tout au prix convenu.

Or le paragraphe 6 dit ceci: La ville de la Nile-Orléans s'engage à ne pas adopter d'autre système de drainage pendant la durée de la concession et, en tout temps, elle devra, par tous les moyens en son pouvoir, protéger les tuyaux et tout le matériel de la compagnie contre la destruction ou tout autre dégât; et elle s'engage à faire adopter et à maintenir en rigueur tous le système.

La conclusion à tirer de tout cela, c'est que les $4,000,000 à tirer des hypothèques, resteront complètement à la disposition de Maurice J. Hart et de ses associés, lesquels, au moyen d'un tour de passe passe prétendent prouver que cet argent a été consacré à la Construction du système. Que maintenant, il arrive un accident quelconque au système, si insignifiant qu'il soit, la ville est obligée d'acheter le tout au comptant le prix qu'il a coûté, plus 25 pour cent au-dessus du coût, soit $5,000,000, alors que le tout n'aura réellement coûté que $1,500,000. C'est tout simplement un vol manifeste de $3,500,000.

RAPPORT SPÉCIAL DU GRAND JURY.

Attaque contre le Gouverneur

Avant de se séparer, le Grand Jury a présenté au juge Ferguson un rapport spécial que le juge a rejeté et qui est une violente attaque contre le gouverneur Foster.

On sait que Numa Dudonnat a été condamné à 3 ans de pénitencier, le 20 février 1895. Une demande d'audition de cause lui a été refusée; son appel à la Cour Suprême a été également rejeté.

Le Bureau des Pardons a refusé aussi de commuer la sentence.

Le rapport du grand juri attaque vivement le gouverneur et lui reproche d'entraver l'exercice de la justice.

Dudonnat devrait être depuis longtemps au pénitencier.

Ce spectacle de criminels, qui échappent ainsi à la vindicte publique, est décourageant pour la population honnête.

Le juge Ferguson refusé d'enregistrer ce document, déclarant que l'attaque dont est l'objet, le gouverneur est injuste, immérétée; attendu qu'il n'a nullement entravé l'action de la justice; il s'est contenté de différer l'exécution de la sentence.

REMERCIEMENTS.

Nous recevons la lettre suivante:

A M. le Rédacteur de l'*Abeille*,

Cher monsieur,

Le comité exécutif de l'Association auxiliaire des Dames s'occupant de l'œuvre de l'Antitoxine, désire remercier l'*Abeille* de sa générosité à l'endroit du Comité, en ouvrant gratuitement ses colonnes aux annonces, à l'occasion de la réceute fête dite: "Japanese Tea and Chrysanthemum Show."

S'il nous eût fallu payer cette publicité, même un prix réduit, le produit de la fête eut été considérablement réduit.

Mais c'est surtout la gracieuseté et l'empressement que vous avez mis à vous associer à nous dans notre œuvre humanitaire, que nous tenons à reconnaître ici, et dont nous voulons vous remercier.

Respectueusement,

Mme D. A. S. Vaught,

Secrétaire de l'Association.

Une visite.

Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite de MM. A. Amury et Léon Lacmié, deux Français fort distingués, de passage à la Nouvelle-Orléans.

M. Amury voyage pour son agrément. C'est un littérateur de marque à Paris. M. Lacmié, lui, joint l'utile à l'agréable, *unite dulci*: il voyage aussi pour son agrément, mais a cru pouvoir, en même temps, trouver des souscripteurs à la grande Encyclopédie Larousse, la plus complète connue.

Ces messieurs ont pris des appartements au Cosmopolitan Hotel.

Les tramways funèbres.

Dans la vie active de l'Amérique, les tramways, et en particulier les tramways électriques, tiennent, on le sait, une place prépondérante. C'est ainsi que les Etats-Unis possèdent 16,500 kilomètres de voies ferrées pour les tramways, dont le nombre croît chaque année, alors qu'en France on ne comptait, le 1er janvier 1895, pas plus de 96 kilomètres.

Mais les Américains ne se servent pas seulement de leurs trains pour transporter les vivants: ils viennent de créer, dans certaines villes, des lignes où on mène les morts jusqu'au cimetière, en *corbillard électrique*. Les parents suivent le convoi dans une voiture spéciale qui correspond à l'omnibus funéraire et que l'on appelle le *tramway funéraire électrique*.

C'est l'occasion ou jamais de dire avec le poète:

Les morts vont vite!

La troupe d'opéra Wagner.

SOUS LA CONDUITE DE M. DAMROSCH.

C'est, décidément, le lundi, 16 décembre, que débute, à la Nouvelle-Orléans, Théâtre St-Charles, la troupe dirigée par M. Walter Damrosch, et qui, à quelques rares exceptions près, s'est vouée à l'interprétation des œuvres Wagner. Weber n'est pas oublié cependant; Beethoven non plus, les deux modèles primitifs de Wagner. C'est de là, en effet, de Weber et de Beethoven, qu'est parti le célèbre enfant de Leipsic, pour opérer la révolution musicale dont nous sommes les témoins.

Il y a bien des choses à dire sur l'œuvre de Wagner; on a écrit là-dessus des volumes et le sujet est loin d'être épuisé. Nous comptons bien y revenir longuement, avant, pendant et après la saison musicale qui va s'ouvrir le 16 courant.

Ce qu'il y a de tout à fait original dans cette série de représentations, c'est que l'interprétation de ces pièces d'origine, d'aspirations allemandes et tout imprégnées de l'esprit allemand est, cette fois, confiée à des artistes allemands et germanisants; c'est que les œuvres de Wagner sont exécutées par des instrumentistes et des chanteurs qui sont Wagnériens autant par l'éducation, par le goût que par les traditions, et qui, voués tout entiers à ce genre de composition, en connaissent tous les secrets et savent en exploiter toutes les beautés, en faire ressortir toutes les grandeurs.

Il n'y a pas à dire, M. Damrosch est un des meilleurs "Leaders" des œuvres de Wagner; il est reconnu comme tel, non seulement en Amérique, mais en Allemagne. Sa troupe formée par lui, en Allemagne, même est composée d'artistes triés sur le volet.

Les exécutions ne peuvent donc laisser rien à désirer, et les amateurs, les connaisseurs, les gourmets—de la musique vont, enfin, déguster du vrai, du bon Wagner, véritable importation allemande, qui n'a été adultérée ni par l'esprit français, ni par le brio italien; ils pourront étudier, comparer et juger en connaissance de cause. C'est là une bonne fortune qui s'offre rarement à nous, c'est à nous de ne pas la laisser échapper. Sur sept représentations, cinq sont consacrées au répertoire Wagner: de ces cinq opéras ou drames lyriques, "Lohengrin," est presqu'une ancienne connaissance pour nous; mais les quatre autres, "Tannhauser," "La Walkyrie," "Siegfried," "Les Maîtres Chanteurs," nous sont complètement inconnus. Quel abondant et curieux sujet d'études! Quelles leçons nous en pourrons tirer peut-être?

A partir de demain matin, le bureau de location est ouvert au contrôle de l'Académie de Musique. On nous fait un grand éloge de Miss Katharina Klafsky, qui remplit les principaux rôles dans la Walkyrie, Freyschutz, et Siegfried.

Les curiosités de la langue française.

Un père de famille surprend son fils en train de se pendre, il le dépend, lui fait la morale. Il termine par ces mots:

—Et maintenant, mon fils, repens toi.

WM. H. ROWLES.

Sous peu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, il nous sera donné d'entendre à la Nouvelle-Orléans, une troupe lyrique de réelle valeur, si nous en croyons les échos qui nous arrivent de partout; et ce sera grâce aux efforts de M. Rowles, disons-le à son éloge, que cette troupe séjournera parmi nous quelques jours.

M. Wm H. Rowles est le directeur de deux de nos théâtres, l'Académie de Musique et le St-Charles, familièrement connu de l'ancienne population sous le nom de *Old Drury*. C'est lui qui depuis deux saisons a le contrôle exclusif, absolu de ces lieux d'amusements; et la vogue dont jouissent ceux-ci dit plus éloquemment que nous le saurions dire, quelle est sa compétence en la matière, quelle est son entente des affaires.

Né dans le comté Harrison, Etat de l'Ohio, le 21 mai 1857, le sujet de cette courte notice biographique est, comme on le voit, dans toute la force de l'âge. Il commença ses études aux écoles publiques de Bridgeport, et les termina brillamment au collège Mount Union en 1879, ayant fait un stage de quatre années dans le collège de l'Alliance Stark Co.

Ses études classiques furent suivies d'études professionnelles, et il fut diplômé avocat à l'Université de Droit de Wheeling, dans la Virginie. M. Rowles avait les connaissances et l'intrépidité voulues pour arriver à la célébrité; mais c'est la clientèle qui lui fit défaut, et alors, douze longs mois durant, il vécut d'espoir..... et d'eau fraîche, *genteely starved*, nous disait-il fort spirituellement un jour.

Une inspiration lui vint: fermer ses livres de droit et se mettre à la tête de Compagnies théâtrales, en qualité de Directeur; inspiration heureuse, car il débuta dans cette voie en 1882, à Topeka, dans le Kansas, et y demeura trois années, ayant donné une impulsion nouvelle aux affaires des théâtres Leverisworth et Atchinson. Il fut pendant quatre ans le directeur du "White Slave and Siberia Co."; autant d'années directeur de la troupe de Clara Morris; et c'est depuis lors que sa précieuse expérience, et ses aptitudes sont acquises à MM. Klaw, Erlanger et Cie., les locataires de nos théâtres de l'avenue St Charles.

M. Rowles possède un rare tact, beaucoup de savoir-faire. Il est libéral, il est généreux et a des façons qui le rendent sympathique de prime abord. Un tel homme doit mener à bien l'exploitation théâtrale qui lui est confiée.

Marchés Divers.

Paris, 30 novembre, 5 p. m.—La rente 3 pour cent est cotée à 100 francs 97 1/2 centimes à compte.

Londres, 30 novembre.—Consolidés au comptant 106 7/8, à terme 106 7/8.

Liverpool, 30 novembre—Coton spot—Affaires bonnes et les prix modérés.

Ventes 16,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation, y compris 8 100 américain. Recettes 9000 balles, 5,000 coton américain.

Future—calmes à l'ouverture et stables à la clôture.

Livraison en décembre 4 37/64, décembre et janvier 4 36/64, janvier et février 4 35/64, février et mars 4 36/64, mars et avril 4 36/64, avril et mai 4 36/64, mai et juin 4 37/64, juin et juillet 4 38/64, juillet et août 4 39/64, août septembre à 38/64.

Tenders 700 balles nouveaux récistres et 200 anciens.

Changement de local.—Quelques lignes qu'on lira plus loin font savoir au public que M. Emile J. Barnett vient de transférer son étude au No 323 de la rue Baronne, près Union.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est recommandé officiellement et sans réserve, par l'essayeur de l'Etat du Massachusetts.

La meilleure de toutes les Poudres-Levain.—Dernier rapport du Gouv. des E.

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

FEUILLETON.

No 63 . Commencé le 16 septembre 1895.

Blessée au Cœur.

PAR JULES MARY.

TROISIÈME PARTIE.

LES AMOURS DE COLLIVET.

III

(Suite.)

On eût dit que ces paroles voulaient aller plus loin que les oreilles de Marguerite et descendre jusqu'à son cœur.

Marguerite restait immobile.

Un dernier combat se livrait en elle.

—Adieu, dit Haudecœur.... je ne puis pas rester plus longtemps et puisque les gendarmes se sont éloignés, je peux partir.... Ils ont dû regagner Rolleboise..... moi, je vais prendre le bord de la Seine et descendre jusqu'à Rouen.... Je tâcherai d'y gagner quelques sous.... auprès des mariniers.... et je filerai en Belgique.... Adieu, vous êtes bons, je vous remercie, adieu!

—Restez, Haudecœur!

—Monsieur Demarr!

—Oui, oui, restez, dit Marguerite. Tout danger venant du dehors n'est pas écarté encore.... Restez aussi longtemps qu'il vous plaira.

—Non, non, si l'on me découvrait, si l'on apprenait dans le pays, à Paris, dans toute la France où cela serait bientôt connu, que M. Jean Demarr, l'illustre avocat, a essayé de soustraire à la justice un forçat évadé, voyez quel scandale! Il faudrait expliquer pourquoi et comment le feriez-vous? Non, non, il ne faut pas, monsieur Demarr, il ne faut pas! Vous avez fait aujourd'hui beaucoup pour moi.... beaucoup plus que votre devoir.... et votre compassion a été grande.... Je m'en souviendrai toute ma vie, je vous le jure.... adieu!....

Il se dirigea lentement vers le vestibule.

Mais Jean Demarr se précipita vers lui.

Il lui prit les mains, et haletant, épouvanté:

—Non, non, pas encore, pas encore!

Alors, à son tour, et pendant qu'il attendait, toujours les yeux obstinément baissés, dans une attitude étrange d'humilité anxieuse, Marguerite vint à lui, et pliant les genoux devant le pauvre homme si misérable, dont les vêtements, déchirés par toutes les ronces du bois de Moisson, étaient en guenilles, elle lui dit:

—Prenez ce papier, Haudecœur, et lisez ce qu'il contient.

En même temps, elle lui présentait l'aveu qu'elle avait signé tout [illegible] se résigna.

Jean Demarr avait détourné les yeux.

Dans cette situation critique et si intense, il n'avait pas le courage de braver le coup qui allait l'atteindre.

Mais Haudecœur s'était contenté de regarder le papier et il ne le dépliait et ne le lisait pas.

Ses yeux s'étaient mouillés de larmes.

Croyant qu'il n'avait pas compris, Marguerite insista:

—Lisez, Haudecœur, il le faut .... pour vous, pour votre femme.... pour vos enfants....

Au lieu d'obéir, l'évadé déchira lentement le papier.

Au bruit, Jean Demarr se retourna:

—Que faites-vous?....

—Haudecœur!....

—Vous voulez que je lise ça?.... C'est inutile, allez.... Tout à l'heure, dans la chambre où madame m'avait fait cacher, vos deux voix arrivaient jusqu'à moi.... j'ai écouté ce que vous disiez, sans le faire exprès, bien malgré moi, car je ne suis pas curieux, et j'ai tout entendu, monsieur Jean Demarr, j'ai tout entendu, oui, madame, tout!

Demarr et Marguerite se rapprochèrent.

Et Demarr prit sa femme dans ses bras, en un mouvement instinctif, comme pour le protéger.

Marguerite murmura:

—Alors, vous avez entendu que j'ai dit tout à l'heure à mon mari: "Faites de moi ce que vous voudrez!" Haudecœur, c'est [illegible] dit:

"Faites ce que vous voudrez!"

Haudecœur haussa les épaules.

Il avait une grosse émotion qu'il essayait vainement de dissimuler.

—Oui, j'ai entendu.... Et j'ai compris.... j'ai compris que vous êtes de braves gens, comme moi je suis un brave homme, voilà ce que j'ai compris et cela m'a fait du bien au cœur.....

Et montrant les morceaux de papiers gisant à terre:

—Vous me disiez: "Faites de moi ce que vous voudr